

SESSION DU 1^{er} FEVRIER 2021

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 27 janvier 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Marion JOUANNEAU, le lundi 1^{er} février 2021 à 20 heures, sous la présidence du Maire, Christophe LEROY.

Présents : Christophe LEROY, Thierry HERON, Sylvie BEHETRE, Claudine MOULIN, Marc PINSARD, Anita RIVIERE, Gérard AMY, Nicolas BIANCONI, Emmanuel DUPIN, Humberto DOS SANTOS, Loïc DECOURTIL, Serge POITRIMOL, Véronique PREVEAUX, David POTHIER.

Absent excusé : Michel AZAMBOURG qui donne pouvoir à Anita RIVIERE

Secrétaire de séance : Sylvie BEHETRE

* * * * *

→ Approbation du compte-rendu du 9 décembre 2020 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 9 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

→ Département : Convention de participation financière pour le financement des opérations relatives au barreau de liaison entre la RD150 et le giratoire de la RN154 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention de participation financière à intervenir entre la Commune de Gellainville et le Département pour la réalisation du barreau sis entre la RD150 et le giratoire de la RN154 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

→ Investissements 2021 : Validation des projets / demandes de subventions :

➤ Eglise : Travaux de restauration :

- Désignation d'un maître d'œuvre :

Monsieur le Maire rappelle qu'en réunion du 3 novembre 2020, il rendait compte aux Elus de problématiques importantes sur l'Eglise : des fissures présentes sur le pignon à hauteur du couronnement, une charpente en cours de dégradation (désolidarisation du rampant et des parties hautes de la façade occidentale), de l'humidité et de la condensation à l'intérieur de l'édifice à cause d'un mortier trop dur et trop étanche, l'effritement des pierres de taille à l'extérieur, etc...

Face à ce constat, l'édifice a été immédiatement fermé au Public.

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager les travaux de restauration de l'Eglise compte tenu de la dangerosité du site ;
- **DECIDE** de se faire assister d'un maître d'œuvre, architecte du Patrimoine ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre comprenant les études préliminaires d'un montant de 4 194 € H.T. et la rémunération de l'architecte qui s'élève à 9% du montant H.T. des travaux.

- Demandes de subventions :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de restauration de l'Eglise pour un montant estimatif de 297 404,00 € H.T. (honoraires du maître d'œuvre compris) ;
- **SOLLICITE** des aides de l'Etat au titre de la DSIL (préservation du patrimoine historique) et de la DETR (équipements et services à la population).

➤ Mairie : Travaux d'aménagement et de rénovation thermique :

Monsieur le Maire présente aux Elus différents travaux à engager à la Mairie, susceptibles de recevoir des aides de l'Etat, du Département et de Chartres Métropole :

- Le remplacement des menuiseries et des volets
- Le remplacement de la chaudière et l'isolation des combles
- L'aménagement d'une salle de pause / cuisine pour le personnel
- Des travaux extérieurs : remise en état à hauteur du cintre en briques au-dessus de la porte d'entrée + mise en place d'une marquise.

Coût total des travaux : 64 523,31 €

Ayant ouï et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'ensemble des travaux prévus à la Mairie ;
- **SOLLICITE** des subventions auprès de l'Etat, du Département et de Chartres Métropole.

➤ Portail cimetière :

Compte tenu de la configuration du cimetière, les entreprises funéraires rencontrent souvent des difficultés pour y accéder notamment lorsqu'elles interviennent avec leurs camions et leurs pelles mécaniques. Il est alors proposé de créer une seconde entrée sur l'arrière du cimetière et d'y implanter un portail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour l'implantation d'un portail sur le mur arrière du cimetière, pour un montant de 4 345,83 € H.T. ;
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Département et de Chartres Métropole.

➤ Aménagement abords liaison douce – Etude :

Les travaux d'aménagement d'une liaison douce entre Bonville et Gellainville ont été achevés fin août 2020. Force est de constater que cette liaison manque d'attractivité...Monsieur le Maire propose alors aux Elus d'en paysager l'entrée pour la mettre en valeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour la réalisation d'une étude d'aménagement paysager à l'entrée de la liaison douce entre Bonville et Gellainville, pour un montant de 1 500,00 € H.T. ;
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Département et de Chartres Métropole.

➤ Stagnation des eaux – Grande Rue – Etude :

Monsieur le Maire rappelle aux Elus la problématique relative à l'écoulement des eaux pluviales Grande Rue. Afin de résorber les zones de stagnation, une étude de faisabilité doit être lancée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour la réalisation d'une mission d'études préliminaires pour un montant de 7 500,00 € H.T. ;
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Département et de Chartres Métropole.

➔ Aire des Platanes – Diagnostic + Elagage :

Les platanes sis en bordure de la RD150 en sortie de Gellainville direction Morancez sont fragilisés compte tenu de leur grand âge et deviennent dangereux pour certains d'entre eux car proches de la route. Monsieur le Maire a dû faire appel à un expert conseil en arboriculture pour l'établissement d'un diagnostic visuel de l'état physiologique, phytosanitaire et mécanique des arbres. Ce diagnostic sera suivi de travaux d'élagage et d'abattage pour la mise en sécurité du site.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise en sécurité de l'aire des Platanes après diagnostic, pour un montant total de 5 210,00 € H.T. ;
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Département et de Chartres ;

➔ Comptabilité : Autorisation pour le règlement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif :

Le Conseil Municipal autorise le Trésorier Principal à procéder à la prise en charge et au règlement des mandats d'investissement qui lui seront transmis avant le vote du Budget Primitif 2021.

➔ Personnel : Adhésion de la Commune au contrat-groupe proposé par le Centre de Gestion d'Eure et Loir pour l'assurance statutaire :

Le Maire rappelle que la Commune de Gellainville a mandaté par délibération n°12 du 10 février 2020 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir pour négocier en son nom un contrat d'assurance statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au contrat groupe Sofaxis à compter du 1^{er} janvier 2021 :
 - pour les agents CNRACL, pour tous les risques, au taux de 6,89 % sans franchise.
 - pour les agents IRCANTEC, pour tous les risques, au taux de 1,20 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI. En option, l'assiette de cotisation comprend également le supplément familial de traitement, le régime indemnitaire et les charges patronales à raison de 40 % du TBI + NBI.

➔ Réserves foncières :

Monsieur le Maire rappelle la volonté politique de la Commune de constituer des réserves foncières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle ZV n°45 au prix de 60 000 € (soixante mille euros) ;
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour engager les démarches et signer tous documents inhérents à cette décision.

La séance est levée à 23h15.

* * * * *